

## ➔ CHS : Comité d'Hygiène et de Sécurité



### PUBLIC ET PREREQUIS

- **Public Visé** : La formation est ouverte aux personnes titulaires d'un niveau BAC, Bacheliers, ou ayant une expérience professionnelle.
- **Prérequis** : Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.



### OBJECTIFS

- ✓ Savoir les exigences réglementaires marocaines en matières CHS
- ✓ Cerner les différentes attributions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS), les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat
- ✓ Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions
- ✓ Adapter les missions du CHS à son contexte et à son secteur d'activité
- ✓ Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.
- ✓ Savoir le rôle et les responsabilités de chaque membre du CHS



### MODALITES

- ✓ Formation en présentiel ou à distance
- ✓ Groupe de 10 à 20 personnes
- ✓ Démarche participative et impliquant qui alterne des apports théoriques et des outils d'animations.
- ✓ Les participants seront invités à partager leurs expériences



### DATE, DUREE ET LIEU DE FORMATION

- ✓ **Date** : Selon le programme / Sur Demande du client selon disponibilité.
- ✓ **Durée** : 3 Jours
- ✓ **Lieu** : Les locaux du client.
- ✓ **Horaires** : 09h00 – 17h00.



### PROGRAMME

#### Présentation du CHS

- ✓ Le cadre réglementaire, rôle et missions générales du CHS
- ✓ Composition, fonctionnement du CHS
- ✓ Moyens, droits et obligations des membres
- ✓ Relations avec d'autres acteurs : médecine du travail, inspection du travail, autres.

#### Connaitre et analyser les risques

- ✓ L'évaluation des risques et le document unique, (Plan HS)
- ✓ Les fondamentaux par famille de risque
- ✓ Savoir aborder la pénibilité et les risques psychosociaux

#### Communication

- ✓ Les réunions trimestrielles.
- ✓ Les rapports annuels.

#### Les missions du CHS

- ✓ Veiller au respect des obligations de sécurité
- ✓ Suivi des accidents du travail / maladies professionnelles
- ✓ Organiser les visites périodiques
- ✓ La gestion des situations exceptionnelles
- ✓ Suivi de la politique de prévention de l'employeur

